



## CONSEIL MUNICIPAL

### Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : <i>18/09/2024</i>	<b>Séance du Jeudi 12 septembre 2024</b> Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
---	---	---

### PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 22h00.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; MH. BALLEE/S. LESCURE ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; E. GIRAUD/N. PERROT ; D. DUMONT/B. DIRAND.

## LISTE DES DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 4 juillet 2024

#### 2. Frais de mission de l'équipe municipale au Congrès des Maires 2024 dans le cadre d'un mandat spécial

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confère le caractère de mandat spécial au déplacement au congrès des Maires de France du 19 au 21 novembre 2024, de Madame le Maire et les Adjointes qui souhaitent s'y rendre ;
- Autorise la prise en charge des frais d'inscription et de mission au Congrès des Maires 2024, et le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, de transport et de restauration des élus sur présentation d'un état de frais dans le cadre de ce mandat spécial, sur présentation de justificatifs, et dans les conditions fixées au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 3. Participation au FSL (Fonds de Solidarité Logement) et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à verser la contribution financière pour le fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 3 563.01 € et la contribution financière au titre du fond d'aide aux accédants à la propriété en difficulté pour un montant de 1 752.30 €. Les montants afférents ont été prévus au budget 2024.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

### FINANCES

#### 4. Budget principal – Décision modificative n°9 – Travaux restauration collective pour 2 périscolaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°9.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 5. Budget principal – Décision modificative n°10 – Travaux complémentaires école Saint Exupéry

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°10.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 6. Budget principal – Décision modificative n°11 – Subvention complémentaire à « La Valdahonnaise »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°11.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 2**

#### 7. Budget principal – Décision modificative n°12 – Transfert de crédits – Fibre ateliers

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°12.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

## 8. Convention de mise à disposition – Entretien et travaux opération n°554 - Ancien office notarial

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition - travaux opération n°554 –ancien office notarial, par l'EPF BFC
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document y afférent.

**Rapport adopté à la majorité :            Pour : 23                            Contre : 1                            Abstention : 0**

## 9. Budget principal – Ancien office notarial - Création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Décision modificative n°13

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la création de l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP) n°3 ci-dessus présentée,
- Approuve la Décision modificative n°13 ci-annexée,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Rapport adopté à la majorité :            Pour : 22                            Contre : 1                            Abstention : 1**

## 10. Recette Marché de Noël 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'émission d'un titre à l'article 7336 pour la somme de 1 722 €.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 24                            Contre : 0                            Abstention : 0**

## 11. Lotissement « VIE NEUVE HABITAT 2006 - EXTENSION » - Clôture du budget annexe

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le bilan définitif de cette opération et la clôture du Budget annexe « VNH2006- Extension » au 31/12/2024 sachant que les écritures de transfert du résultat excédentaire de + 54 535.16 € ont été réalisées.
- Autorise Monsieur le Trésorier à procéder aux écritures correspondantes.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 24                            Contre : 0                            Abstention : 0**

## 12. Lotissement Vallon Saint Michel - Convention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage parcelles à projets - DM n°2

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée de mise à disposition des services communautaires pour une mission assistance maîtrise d'ouvrage
- Approuve la DM n°2 détaillée en pièce jointe.

**Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 24                            Contre : 0                            Abstention : 0**

## URBANISME

## 13. Convention de mise à disposition du service urbanisme d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Ce point est ajourné.

#### 14. Vente des parcelles AO 207 et 212 rue des Malpommiers à Monsieur Oktay BICER

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente des parcelles AO 207 et 212 d'une surface totale de 489 m<sup>2</sup> à Monsieur Oktay BICER pour un montant de 48 900€ TTC,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à intervenir sous réserve d'usage que les travaux de construction seront entrepris au cours de trois ans (durée réglementaire de validité du permis de construire), faute de quoi, la parcelle reviendra purement et simplement à la commune sans que aucun frais ne lui incombe de cette destitution.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 15. Vente des parcelles AO 208, 209, 210 et 213 rue des Malpommiers à M Brady MANGADO

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente des parcelles AO 208, 209, 210 et 213 d'une superficie totale de 487 m<sup>2</sup> à Monsieur Brady MANGADO pour un montant de 48 700€ TTC,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à intervenir sous réserve d'usage que les travaux de construction seront entrepris au cours de trois ans (durée réglementaire de validité du permis de construire), faute de quoi, la parcelle reviendra purement et simplement à la commune sans que aucun frais ne lui incombe de cette destitution.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 16. Révision d'aménagement de la forêt communale de Valdahon

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de proroger de 5 ans l'aménagement de la forêt communale de Valdahon, par recours à un arrêté collectif multi-forêts. Après prorogation, l'aménagement forestier arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

**Rapport adopté à la majorité : Pour : 16 Contre : 2 Abstention : 6**

#### 17. Programme de coupes : Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de dépérissement de l'année 2024 sur les parcelles de 1 à 20.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'ONF.

**Rapport adopté à la majorité : Pour : 16 Contre : 2 Abstention : 6**

#### 18. Adhésion du SIAEP Plateau des Combes au SIEHL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'adhésion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Plateau des Combes au SIEHL à compter du 1er janvier 2025
- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIAEP PC à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Fournets-Luisans, Fuans et les Combes au SIEHL

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 2**

Le Maire,  
Sylvie LE HIR

